



SOMMAIRE

SEPTEMBRE 2022

Edito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	3
Le Kiosque	4



EDITO DU CHEF DE LA MAI

La MAI a accueilli en juillet une délégation vietnamienne conduite par le directeur de l'adoption au ministère vietnamien de la justice.

En dépit de la baisse du nombre d'adoptions observée depuis sa ratification de la convention de La Haye en 2011, le Vietnam continue de figurer parmi les premiers pays d'origine pour l'adoption internationale en France. Trois périodes peuvent être distinguées. De 1991 à 1999, les adoptions se font par démarche individuelle et le Vietnam devient rapidement le premier pays d'origine pour la France, avec 1393 adoptions réalisées en 1996, 1328 en 1997, et 1343 en 1998. Suite à une suspension décidée par la France en avril 1999, une seconde période s'ouvre avec l'implantation d'un nombre important d'OAA français, le Vietnam retrouvant en 2005 son rang de premier pays d'origine avec 790 adoptions. Enfin, avec l'adoption de la loi vietnamienne sur l'adoption de 2010 et la ratification en 2011 de la Convention de La Haye, s'ouvre une troisième période au cours de laquelle le nombre d'adoptions diminue nettement pour atteindre un point bas en 2020 (19 adoptions) et 2021 (22), avant une légère reprise que l'on devrait observer en 2022.

Cette visite a permis au directeur de l'adoption du Vietnam de rencontrer

l'ensemble des acteurs concernés : les quatre OAA présents au Vietnam (COFA Marseille, COFA Cognac, Enfance Avenir, Destinées), l'Agence française de l'adoption, une trentaine de familles et leurs enfants réunis lors d'un pique-nique organisé par la MAI, des adultes adoptés membres de l'association La Voix des Adoptés ou contactés via la COFA Marseille, le SSI France qui a présenté à la délégation le projet Racine sur la recherche des origines, et le service des adoptions des Yvelines/Hauts-de-Seine qui leur a présenté la procédure d'agrément des familles candidates à l'adoption et les dispositifs de protection de l'enfance mis en œuvre par les départements.

Le Vietnam envisage la possibilité d'une nouvelle réforme législative qui viendrait modifier la loi du 17 juin 2010 sur l'adoption de façon à s'aligner plus fortement sur les principes de la convention de La Haye (subsidiarité, non-pré-identification de l'enfant, prohibition des gains matériels indus, renforcement du suivi post-adoption).

Déjà bénéficiaire de plusieurs projets de coopération, l'autorité centrale est demandeuse d'assistance technique ou de soutien pour l'aider à renforcer ses capacités. En revanche, le directeur de l'adoption s'est prononcé pour l'arrêt des « dons humanitaires » au profit des

structures d'accueil des enfants, pratique considérée par la Conférence de La Haye comme un facteur facilitant les pratiques illicites.

Les rencontres avec les jeunes adultes adoptés ont été très instructives pour la partie vietnamienne : le directeur de l'adoption a été surpris d'entendre les témoignages d'adoptés qui avaient pu retrouver leur mère biologique ou leur famille d'origine et qui faisaient état de la simplicité des recherches sur Facebook ou via des contacts locaux. Il a pris conscience de la nécessité d'accompagner ces démarches de recherche des origines, en France mais également au Vietnam, compte tenu en particulier des cohortes de jeunes adoptés arrivés à l'âge adulte et qui pouvaient engager de telles démarches. Le SSI France, qui met en œuvre le projet Racine sur la recherche des origines, lui a présenté son expertise en la matière. Une réunion de suivi de la mission avec l'ambassadeur de France au Vietnam est prévue à la rentrée.

Etienne ROLLAND-PIÈGUE

**Chef de la Mission de
l'adoption internationale**



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Bienvenue à Maxime CHERADAME

Mis à disposition par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Maxime CHERADAME a pris ses fonctions de chargé de mission « protection de l'enfance et affaires sociales » à la MAI le 1er septembre. Il sera l'interlocuteur privilégié des services adoption des conseils départementaux et aura pour mission de renforcer les relations de la MAI avec son réseau de partenaires.

Participation de la MAI à la Commission spéciale de la HCCH

La cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale s'est tenue en ligne du 4 au 8 juillet 2022, et a rassemblé près de 400 participants. Ce fut l'occasion pour les Etats membres de la Conférence de La Haye sur le droit international privé (HCCH), les associations et les organisations internationales d'échanger dans un esprit de consensus sur leurs pratiques et de réfléchir à des pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la Convention.

La lutte contre les pratiques illicites a occupé une large place dans les discussions, qui ont abouti à l'approbation dans son principe au « Projet de boîte à outils sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier » par la Commission spéciale. Les débats ont notamment porté sur l'applicabilité de la boîte à outils aux cas ayant eu lieu avant l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye, sur les mesures possibles à la suite d'une enquête pour cas de pratiques illicites, et sur la problématique des gains matériels induits qui

pourrait donner lieu à la mise en place d'un groupe d'experts chargé de prendre position sur cette question, après que la plupart des Etats a soutenu qu'aucune contribution, aucun don ou projet de coopération ne devrait intervenir dans le cadre de l'adoption internationale. La France a rappelé la nécessité et l'importance dans le contexte actuel de se saisir au maximum de cette boîte à outils comme d'un cadre de référence afin d'améliorer les pratiques futures et d'apprendre des erreurs passées. Avant publication, le texte doit désormais être revu afin de prendre en compte les remarques et suggestions des Etats, certains points particuliers devant également faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Les questions postérieures à l'adoption se sont ensuite imposées comme un thème majeur, l'adoption n'étant pas un événement isolé mais un processus de toute une vie. Les discussions ont ainsi longuement porté sur la nécessité pour les Etats de se doter de services post-adoption spécialisés et de qualité, sur les moyens d'améliorer la recherche des origines, sur les pistes d'amélioration des rapports de suivi et la prévention

des échecs de l'adoption. Si les pratiques restent perfectibles en France, la création par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants du Groupement d'Intérêt Public « France enfance protégée » s'inscrit dans cette dynamique et devrait permettre de mieux appréhender ces sujets primordiaux.

Enfin, l'accent a été mis tout au long de la Commission spéciale sur l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques et l'expérience des adoptés, principaux concernés par les procédures d'adoption, avec dès l'ouverture l'intervention d'un panel « La voix des adoptés » lors duquel les présidents de La Voix des adoptés et RAIF ont pris la parole pour présenter leurs positions. Les associations d'adoptés ont également été largement représentées tout au long des débats, partageant leur expertise sur les différents sujets évoqués, et en particulier sur les questions postérieures à l'adoption.

Les conclusions et recommandations peuvent être consultées [sur le site de la HCCH](#).

Entretien avec l'OAA Rayon de soleil de l'enfant étranger (RDSEE)

Lors de cet entretien, Mme Sylvie CYPRIEN, présidente du RDSEE, a présenté le bilan 2021 et les perspectives d'activité de l'OAA pour les mois à venir. Parmi les différents pays d'intervention du RDSEE, certains ont décidé de mettre fin à l'adoption internationale (Corée du Sud), d'autres font l'objet d'une suspension (Haïti) ou ont fermé leurs frontières

en laissant en suspens les dossiers en cours (Chine), enfin la Bulgarie et l'Inde ne proposent que peu de profils d'enfants adoptables. La discussion a porté sur la conservation des archives, la consultation des dossiers par les adoptés, la coopération de l'opérateur avec la branche française du Service social international (SSI) dans le cadre du projet

Racine pour l'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines, ainsi que la séparation entre les activités d'adoption internationale et les projets de coopération, dons et parrainages, entre lesquels les opérateurs devront de plus en plus être amenés à choisir.

Visioconférence avec l'autorité centrale de Colombie

La MAI et l'autorité centrale colombienne (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar, ICBF) ont organisé une rencontre en visioconférence. Le chef de la MAI et son homologue colombienne, Mme Lina RODRIGUEZ, ont échangé sur les dossiers d'adoption des personnes souhaitant adopter en Colombie. Cet échange fructueux a permis de renforcer la coopération entre la France et la Colombie et de clarifier les attentes respectives.

Séminaire en ligne avec le ministère de l'inclusion économique et sociale de l'Equateur

Organisé par la MAI à la demande de l'autorité centrale de l'Equateur, ce séminaire a permis à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et au service de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental du 93 de présenter le système français de protection de l'enfance, l'évaluation de l'aptitude des candidats à l'adoption en amont de l'agrément et les modalités du suivi post-adoption. Après le mot introductif

de la Vice-ministre, la Directrice de l'adoption au ministère de l'inclusion économique et sociale de l'Equateur a présenté les procédures d'apparement et les modalités d'accréditation des opérateurs étrangers. Pour la France, l'AFA et la COFA-Lyon ont engagé une procédure d'accréditation afin de pouvoir opérer en Equateur.

Entretien avec l'Association des familles adoptives d'enfants nés au Chili (AFAENAC)

Le chef de la MAI a reçu en entretien Mmes Dominique GRANGE et Michelle BALLON, présidente et secrétaire de l'association de parents adoptifs AFAENAC. L'AFAENAC, qui célébrera ses 30 ans en 2023, a été créée à l'origine pour venir en aide aux futurs parents adoptant au Chili par démarche individuelle. Elle tient à souligner la rigueur et l'intégrité des procédures judiciaires et administratives qui, même pendant la période de la dictature, encadraient les adoptions internationales au Chili. Comme expliqué dans l'historique de l'adoption internationale au Chili établi par l'association, un

changement radical est intervenu avec la loi de 1999, qui a séparé la déclaration d'abandon de la procédure d'adoption en confiant au SENAME un rôle prépondérant dans la décision et la procédure d'attribution des enfants. Le chef de la MAI a fait part des conclusions du rapport établi par le Danemark en avril 2021 sur les pratiques potentiellement illicites dans les adoptions réalisées au Chili par le Danemark de 1978 à 1988, ainsi que des activités de l'association Chilean Adoptees Worldwide créée au Chili en 2018.

Entretien avec l'Association Francophone des Adopté(e)s et des Orphelin(e)s de Roumanie (AFAOR)

Le chef de la MAI s'est entretenu avec l'Association francophone des adopté-es et orphelin-es de Roumanie (AFAOR) représentée par Mmes Mylène HERNANDEZ et Sabine SAUTEL. Le bureau de l'association a récemment été renouvelé et cet entretien a été l'occasion d'une présentation mutuelle. Les échanges ont notamment porté sur la manière dont l'AFAOR accompagne les adoptés engagés dans une démarche de recherche de leurs origines. L'association a mis en

place un protocole permettant d'assurer de manière aussi rigoureuse et adaptée que possible cet accompagnement. Ont également été évoquées la facilitation par la MAI d'échanges d'expériences avec d'autres associations sur la thématique de l'accès aux origines, ainsi que la réponse à apporter aux demandes de mise en contact émanant de la famille biologique.



NOUVELLES DU MONDE

Russie : Une proposition de loi visant à interdire les adoptions en Russie aux parents ressortissants de pays inamicaux

Le 1er août 2022, des députés russes ont présenté devant la Douma un texte de loi visant à interdire l'adoption d'enfants russes par des ressortissants de pays « hostiles ». Techniquement, cette proposition élargirait le champ d'application d'une loi de 2012 interdisant déjà aux citoyens des Etats-Unis d'Amérique d'adopter des enfants russes.

La Mission de l'adoption internationale suit l'évolution de la situation avec attention et rappelle que les adoptions internationales en Russie sont toujours suspendues suite à un arrêté de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Assemblée plénière du CNPE

Le Conseil national pour la protection de l'enfance (CNPE) s'est réuni le 22 juillet en présence de sa présidente Mme Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance auprès de la Première ministre et de Mme Anne DEVREESE, vice-présidente. La discussion a permis aux participants d'interro-

ger la Ministre sur ses priorités, parmi lesquelles l'adoption figure en bonne place. L'accent a également été mis sur le choix du CNPE de s'appuyer davantage sur les savoirs issus de la recherche scientifique et de l'expérience des acteurs de terrain. La prochaine réunion est prévue le 12 septembre.

Organisation d'un colloque pour le centenaire de la loi de 1923 sur l'adoption

Il y a cent ans, en France, l'adoption des mineurs devenait possible par la loi du 19 juin 1923 autorisant la création d'un lien de filiation juridique entre l'enfant adopté et l'adulte adoptant. Pour célébrer l'anniversaire de cette loi, l'Université d'Angers organise le colloque « Un siècle d'adoption des enfants en France (1923-2023) » qui se tiendra en avril 2023. Ce colloque a pour objectif de faire le point sur les connaissances et les problématiques de recherche en sciences humaines et sociales sur un siècle d'adoption d'enfants en France. Bien que l'approche historique soit privilégiée, un appel à contribution a été lancé aux chercheur(e)s des sciences humaines et sociales (droit, sociologie, anthropologie, démographie, science politique, psychologie) dont les modalités sont à retrouver en cliquant [ici](#).



LE KIOSQUE

Publication d'un article sur les adoptions irrégulières en Roumanie dans la revue *Childhood*

La revue *Childhood: A Journal of Global Child Research* a publié en novembre 2021 un numéro spécial sur les « irrégularités dans les adoptions transnationales ».

Dans le prolongement de ce numéro, est également paru en février 2022 un article (en anglais) de Mylène HERNANDEZ, anthropologue, chercheuse correspondante au Centre Norbert Elias à

Marseille. En voici le titre et le résumé en français :

« Donner du sens à une adoption irrégulière. Trajectoires subjectives d'adopté-es né-es en Roumanie dans les années 1980 et 1990.

Cet article expose les résultats d'une recherche qualitative menée auprès de vingt adopté-es, plus spécifiquement les expériences de quatre français-es adop-

té-es en Roumanie, ayant découvert des irrégularités significatives dans leurs adoptions. Sous la forme de quatre cas ethnographiques suivis d'une discussion, l'article décrit le désarroi et la sidération de ces adopté-es face à leurs trajectoires pré-adoptives, et traite de l'absence de cadres et de récits collectifs en France à travers lesquels elles-ils pourraient appréhender leurs trajectoires individuelles. »

Publication d'un article sur « Le bilan de la Corée du Sud en matière d'adoption d'orphelins et la violation du droit des adoptés en matière d'accès aux origines »

Lee, Kyung-eun. "South Korea's Legacy of Orphan Adoption and the Violation of Adoptees' Rights to Know Their Origins." *Childhood*, vol. 29, no. 2, May 2022.

« La Corée du Sud a fait l'objet d'une attention internationale particulière au

regard de ses pratiques irrégulières en matière d'adoption internationale dans les années 1980. Cependant, elle a fini par être considérée comme un modèle de transparence et d'efficacité. Cette façade dissimule un système d'adoption qui s'est enraciné au fil des décennies. Aujourd'hui, les adoptés continuent de

militier en faveur de l'accès aux origines. Cet article explore les lois et les politiques de la Corée du Sud qui ont réduit les droits des adoptés et appelle les pays d'accueil à assumer leur coresponsabilité sur le rétablissement de ces droits. »

Le documentaire *Sri Landaise* est disponible sur france.tv



« Adoptée à l'âge de 3 semaines par un couple français, la réalisatrice retrouve à 24 ans sa mère biologique au Sri Lanka. Grâce au cinéma, elle réinvestit sa propre histoire et choisit d'inventer son identité entre deux lignées et deux cultures. »

Documentaire réalisé par Maylis DARTIGUE ; disponible jusqu'au 29 décembre 2022 sur france.tv en cliquant sur [ce lien](#).

Publication de l'ouvrage *Les Chemins de l'adoption internationale* d'Elisabeth PAUMIER

L'ouvrage d'Elizabeth PAUMIER « Les Chemins de l'adoption internationale » est désormais disponible. Les personnes souhaitant entrer en contact avec Mme PAUMIER peuvent le faire en écrivant à l'adresse suivante :

paumier.adoption@orange.fr